

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE
SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE CARTHAGE CEMENT

M. Fethi Naifar, qui détenait directement 7 160 869 actions et droits de vote représentant 4,92% des actions et des droits de vote de la Société CARTHAGE CEMENT, a déclaré avoir franchi à la hausse, le 17 Octobre 2011, le seuil des 5% des actions et des droits de vote et ce, suite à l'acquisition sur le marché de 115 379 actions, représentant 0,08 % du capital de la société.

M. Fethi Naifar a déclaré :

- qu'il envisage d'acheter et de vendre les actions et droits de vote selon les conditions du marché,
- qu'il n'envisage pas d'acquérir le contrôle de la société ni de demander sa nomination comme administrateur.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 21 Octobre 2011 par MAC SA, intermédiaire en Bourse.